Modif CA

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 586 272 Euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

572 028 041 RCS NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
07 AOUT 2001
DEPOT N° 20375

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

83B579

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 MAI 2001

L'an deux mil un, et le vingt huit mai, à quinze heures trente, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, à l'Auditorium, au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Chaque Actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 10 mai 2001.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Philippe VASSOR préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre VERCAMER et Monsieur Amadou RAIMI, deux Actionnaires, présents et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Hélène VERDIER assure le secrétariat de la séance.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, est absent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- le Rapport du Conseil d'Administration,
- les Statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été mis à disposition des membres de l'Unité Economique et Sociale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'Administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Amadou RAIMI, demeurant au 201 boulevard Malesherbes - 75017 PARIS,
- Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, demeurant au 126 rue Saint Gratien - 95120 ERMONT,

en qualité d'Administrateur en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Monsieur Amadou RAIMI et Monsieur Jean-Pierre VERCAMER ont fait savoir par avance vouloir accepter le mandat d'Administrateur qui vient de leur être confié et ont précisé qu'ils ne sont pas titulaires de plus de huit mandats d'Administrateurs qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer leur mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.